



## Amies et Amis de la Commune de Paris – 1871 Comité local du Trégor-Argoat

Espace Sainte Anne - 2 Rue de Kerampont – 22300 Lannion

Il y a 150 ans naissait La Commune de Paris. En 72 jours seulement elle a mis en place des mesures révolutionnaires : démocratie directe et participative (élus sur mandat impératif et révocables), émancipation des femmes, citoyenneté aux étrangers, écoles gratuites et laïques, séparation de l'Eglise et de l'Etat et une oeuvre sociale d'avant-garde ...

### Quand la Commune inventa le droit du travail

**Léo FRANKEL**, ouvrier bijoutier d'origine hongroise, devient le véritable « **ministre du travail** » de la Commune. Pour lui, « *La Révolution du 18 mars a été faite exclusivement par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune.* »

**Sous son impulsion sont pris trois décrets majeurs :**

- 16 avril : Décret sur les ateliers abandonnés, confiés aux travailleurs et travailleuses
- 20 avril : Décret interdisant le travail de nuit des ouvriers-boulangers
- 27 avril : Décret interdisant les amendes et retenues sur salaires mettant fin à l'arbitraire patronal

---

**La Commune de Paris reste d'une brûlante actualité dans un monde plus que jamais inégalitaire, inhumain, dominé par le pouvoir de la finance.**

Pour que vive l'idéal de la Commune et pour que vive notre association, le "**Comité local Trégor-Argoat des Amies et Amis de la Commune de Paris (1871)**" a besoin de vous !

J'ADHERE et je complète les informations suivantes :

Nom / Prénom	
Année de naissance	
Adresse postale	
Code postal / Ville	
Courriel	
Téléphone / Portable	

**Cotisation individuelle annuelle : 35,00 euros**

**Faibles ressources : à partir de 5,00 €**  
(étudiants, smicards, précaires, sans emploi ...)

**Cotisation couple : 50,00 euros**

**Cotisation sans ressource : 1 euro**

Ne donne pas droit à réduction d'impôt, ni à la réception du bulletin trimestriel de l'association : "La Commune".

Permet de participer à la vie du Comité local et de voter à l'AG annuelle.

Bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de "**Amis de la Commune de Paris 1871 – Comité Trégor**"  
Et envoyé à l'adresse du Comité (2 rue Kérampont)